



Force Ouvrière

Syndicat National de la Navigation Aérienne

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 61 67
Lotus Notes : fo-crnaso@regis-dgac.net / E-mail: fossna@aol.com / Site web: <http://www.snafo.com>

Compte rendu comité de suivi du protocole du 8 mars 2007

En introduction de ce premier comité de suivi du protocole, les organisations syndicales ont rappelé les grandes inquiétudes que suscitaient les réorganisations dans les services administratifs et les réductions de personnels qui en découlent. De plus certaines mesures de l'ancien protocole ne sont toujours pas mises en œuvre, notamment celles qui concernent les emplois fonctionnels.

Le Secrétaire Général reconnaît qu'il y a des inquiétudes mais demande du temps pour traiter ce sujet en précisant que le protocole couvre la période 2007-2009. Le SG s'inscrit en faux sur la réduction des effectifs et déclare que seul le protocole sera appliqué rien d'autre. Concernant le retard pris sur l'ancien protocole, les mesures vont se concrétiser. Il était temps !

Pour FO, le protocole dure trois ans, certes, mais jusqu'à présent on se mettait d'accord sur le planning des mesures et la gestion des priorités. Dans les documents de travail, composés d'un listing des actions et des mesures, aucune date de mise en œuvre n'est inscrite.

FO refuse que certains GT débutent en fin de période protocolaire !

A la lecture des documents proposés, le GT évolution EVS est manquant et le Directeur Général a confirmé qu'il fallait le rajouter.

Le comité de suivi du protocole se réunira au minimum deux fois par an.

- Mandat du GT « énergie/climatisation » :

Le SRH va traiter ce mandat au niveau de la CPO et rapidement une écriture devrait être finalisée.

FO est surpris par la procédure car les personnels n'ont pas été associés à l'écriture du mandat, cela ne concerne pas uniquement les ouvriers d'état, il faut prendre en compte les autres professions concernées, nous sommes également inquiets quant au calendrier proposé et ne voulons pas que ce dossier soit bâclé.

Le Directeur Général ne comprend pas que le mandat ne soit pas encore stabilisé et demande un cadrage de la méthode et du calendrier. A suivre...

- Décision de création d'un comité de réflexion sur les modalités de transformation de la DCS en SCN :

FO rappelle que le sujet du passage de la DCS en service à compétence nationale est également source d'inquiétudes pour les personnels, les informations qui circulent dans les délégations territoriales ne permettent pas de calmer le jeu. Il y a ici un travail important et trop peu de consultations avec les OS. Pour FO ce n'est pas toujours simple de proposer un nouveau poste aux personnels concernés en particulier dans les petites structures. Il est impératif de proposer des postes proches géographiquement ou sur le même site.

Le Secrétariat Général, ne compte pas attendre le 1^{er} janvier 2008 et déclare vouloir démarrer en septembre 2007. Pour ce faire il a confié une mission d'expertise à Denis Aprville pour savoir quelles sont les missions supports mais ce « missionnaire » n'est pas mandaté pour négocier sur le terrain avec les OS.

A la demande des O.S. le Directeur Général a pris l'engagement que dès le mois d'avril, sur constat du rapport d'étape qui sera rendu, la discussion sera engagée.

- Projet de mandat sur la rotation de fonctions chef de salle et chef de tour :

C'est Olivier CHANSOU, chef du CRNA-SO, qui animera ce GT en application du protocole et suivant les objectifs suivants :

- 1- renforcer les compétences des chefs de salle et des chefs de tour tout en limitant leur nombre de façon à garantir en particulier une tenue de poste minimale plus importante,
- 2- garantir un accès équitable aux fonctions d'encadrement (opérationnelles comme CDS/CDT ou managériales comme CE/CDQ) en instaurant si nécessaire un non cumul et une rotation sur ces fonctions compatible avec le bon fonctionnement et l'intérêt opérationnel des services,
- 3- dimensionner ces fonctions de façon équilibrée entre les services.

Enfin un GT sur l'étude de la mise en œuvre de CDQ dans les organismes ayant moins de 24000 MEQ sera lancée.

Pour FO, il y a un travail technique à faire sur les fonctions CDT/CDS/CE/CDQ. La mesure d'étude dans les organismes de moins de 24000 MEQ est très attendue par les personnels.

Ces deux réflexions doivent progresser en parallèle.

- Projet de mandat « commission de la stratégie » :

Pour le DSNA, il y a un réel intérêt à faire connaître nos éléments de stratégie aux usagers, nous sommes dans une optique de pilotage de la performance, nous y associons nos principaux partenaires et des représentants des OS. La DSNA a le souci de développer une mission de service public performante et une gestion la plus efficace possible de ses moyens. Afin de consulter les partenaires extérieurs de la DSNA sur les objectifs de performance et orientations stratégiques à long terme de la navigation aérienne, une commission sur la stratégie est créée auprès du DSNA.

FO souhaite cependant un élargissement de la représentation des organisations syndicales. Après débat 6 représentants des personnels seront membres de cette commission (3 titulaires et 3 suppléants).

- Projet de mandat « formation initiale au CRNA/Est » :

Le GT sera animé par Jean-Claude Gouhot, chef du CRNA-Est, et consistera à étudier les axes d'amélioration de la formation des contrôleurs du CRNA-Est afin de réduire la durée moyenne de formation vers la qualification. Pour le Chef de projet, ce GT prend pour objectif de rendre ses travaux d'ici à fin 2007, en intégrant un travail local sur la base d'une réunion mensuelle. Pour FO, au delà de l'étude qui est proposée (analyse quantitative des qualifications délivrées, durées effectives de formation, arrêts prononcés), il faudra bien prendre en compte un certain nombre d'indicateurs pertinents tels que : la durée des formations jusqu'aux tests, le nombre de tests, le nombre d'échecs à ces tests, et voire quelles solutions actuelles sont proposées pour améliorer le dispositif.

- Projet de mandat « supervision technique et de maintenance » :

Le GT sera animé par Frédéric GUIGNIER (DO). Il sera constitué d'experts de la DO, de SDRH, et de représentants des personnels.

Le DSNA ne voit pas d'objection à ce qu'on associe Nice et Lyon dans le cadre de ce mandat, mais refuse d'élargir l'étude à tous les SNA pour les fonctions chef de supervision car on sortirait, selon lui, du protocole qui a été signé.

- Elaboration des référentiels métiers :

La DGAC s'est engagée à élaborer un référentiel de ses métiers couvrant toutes les filières professionnelles et les emplois correspondants, quels que soient les personnels titulaires de ces emplois, fonctionnaires ou agents publics. A cette fin, la DGAC va créer un comité de pilotage et un groupe de projet « métiers » chargés de constituer un répertoire des filières professionnelles et des métiers, déclinés au travers d'une identification des emplois, des compétences et des parcours professionnels dans le but de moderniser les outils en matière de ressources humaines. Enfin, un groupe de travail pour chaque filière professionnelle sera constitué. La présidence sera confié à un expert de la filière concernée et sera désigné par le comité de pilotage « métiers ».

FO a demandé que la SDRH de la DSNA qui gère les corps IESSA, ICNA et TSEEAC soit représentée par les gestionnaires des corps concernés.

Les travaux de cette réflexion seront présentés au Conseil de la Formation Professionnelle.

FO a insisté sur le fait que le CFP ne peut rendre qu'un avis et que toute décision ayant un impact sur le statutaire doit passer formellement en CTP.

- Réflexions sur les fonctions d'expertise ou d'encadrement ainsi que sur les compétence d'ingénieurs et réflexions sur la filière professionnelle des métiers du contrôle aérien :

Ces deux groupes n'ont pas encore débuté. **FO sera vigilant sur l'avancée de ces groupes.**

- Réorganisation des BRIA/BNIA :

Rappel du protocole :

« Les réorganisations nécessaires des BRIA de métropole et du BNIA suite aux transferts de certaines tâches vers les exploitants d'aéroports seront mises en œuvre selon les modalités suivantes :

- Maintien de l'ensemble des BRIA existants ;

- Fermeture au cœur de la nuit selon des horaires qui pourront être spécifiques à chaque BRIA ;

- Transfert pendant la fermeture des tâches restantes à trois BRIA (BNIA, Lyon et Bordeaux) restant ouvert H24 au moins dans une première phase qui fera l'objet d'un bilan au cours de la période de ce protocole.

Les effectifs de référence seront adaptés en conséquence et les personnels souhaitant effectuer une mutation volontaire à cette occasion pourront bénéficier des aides à la modernisation prévues au présent protocole. »

La DO a fait un rapide état des lieux sur le transfert des tâches réalisées par les BRIA/BNIA relevant des exploitants d'aéroports, ainsi qu'un point sur les conventions conclues entre les gestionnaires d'aéroport et l'Etat, l'ensemble des tâches devant être transférées le seront fin 2007 (ou presque). Le maintien des BRIA H24 sera effectif tant que les transferts n'ont pas été officialisés et les ouvertures de postes tiennent compte de cette réalité. Par la suite, afin de répartir les tâches qui seront effectuées par les trois BRIA H24, le partage des tâches suit l'appariement suivant :

- BNIA du Bourget : Lille, Bâle Mulhouse ;

- BRIA de Lyon : Marseille, Nice, Ajaccio ;

- BRIA de Bordeaux : Nantes, Toulouse.

Reste à définir : les horaires de fermeture de nuit, les nouveaux BO (avec un armement visé par la DO de un poste par BRIA dans ce cœur de nuit...), le planning des transferts de tâches entre BRIA, les modalités d'un basculement qui pourrait être étudié entre les BRIA H24 afin de faire face à des situations exceptionnelles.

FO rencontrera formellement la DO le 16 mars sur ce sujet (effectifs + indemnitaire).

Conformément à l'état d'esprit du protocole les agents seront un peu moins nombreux mais percevront une compensation financière. Il y a une difficulté, FO l'a déjà fait remarquer en CTP DSNA, sur la question du transfert des tâches aux gestionnaires, nous suggérons que l'on transfère les tâches de BRIA vers le BRIA de regroupement (réorganisation prévue) et qu'on mette parallèlement en place les mesures indemnitaires sans attendre la reprise par le gestionnaire qui peut engendrer des déséquilibres d'un BRIA à l'autre en fonction des retards

qui sont indépendants des agents. Les CTP locaux géreront localement mais il faut une mesure générale cadre sur ce sujet. Nous regrettons le manque de « fermeté » de la DGAC vis à vis de la reprise des tâches par les gestionnaires.

FO a fait supprimer la distinction faite sur les BRIA et ceux d'outre-mer, effectivement, ces mesures indemnitaires touchent les BRIA qui se modernisent suite à la loi de décentralisation, or les BRIA d'outre-mer n'en sont pas exempt. Le DSNA approuve cette vision des faits : si les BRIA d'outre-mer sont impactés par les réorganisations, ils bénéficieront des mesures indemnitaires (cette demande avait déjà été faite lors des négociations du protocole).

FO a rappelé les mesures indemnitaires prévues pour les BDP d'Orly et de Roissy.

- Développement d'un bloc fonctionnel d'espace européen (FAB) :

Trois groupes de travail sont créés pour étudier la faisabilité d'un FAB central : le premier opérationnel, le second technique et le troisième relatif aux objectifs de sécurité.

FO participe à cette réflexion sur le FAB mais il y a un réel déficit de concertation au niveau du FAB qui a été constaté lors de la présentation du FAB à Bruxelles.

Il y a deux niveaux à entrevoir : technique et opérationnel au niveau DSNA et politique au niveau DGAC.

Le DG a proposé une première réunion dans un délai d'un mois.

- Réflexion réduction des assistances à la maîtrise d'ouvrage à la DTI :

La DTI doit établir une stratégie puis la présenter aux organisations syndicales. Cela dépend de l'évolution projet SESAR.

- Etude réorganisation espace aérien national/transfert CRNA/N –centres adjacents et mise en place des zones de qualification.

- Etudes spécialisations qualifications Orly et Roissy CDG.

Les GT « OPERA » sont en cours.

- Etude nationale relative à l'organisation de l'espace aérien inférieur :

Elle sera conduite en prenant en compte le principe général des 'approches centralisées' ainsi que les objectifs liés à l'optimisation du service d'information de vol en métropole. Les autorités régionales ou nationales seront sensibilisées à ces objectifs au niveau de la DSNA ou de la DGAC. Les études internes seront menées au niveau de la direction des opérations en concertation étroite avec les personnels mais aussi les partenaires extérieurs concernés.

FO rencontrera la DO sur ce dossier le 22 mars.

- Dans le cadre du développement des (CMCC) centres militaires de coordination et de contrôle localisés dans les CRNA... des procédures de coordination tactique seront définies et mise en œuvre. Les autres coordinations tactiques de niveau 3, entre les CRNA et les CDC se feront progressivement par échanges téléphoniques directs de contrôleur à contrôleur, permettant de préciser les intentions de vol sans visualisation des vols militaires par le contrôleur civil ni transfert de responsabilité. Elles seront étudiées au préalable

La DO est chargée de piloter ce dossier.

- Réflexion sur rationalisation RSI et EVS :

A la demande de FO cette réflexion sera associée à celle des métiers.

- Fonctions supports des DAC auprès des SNA :

- Désignation d'un chargé de mission.

- Comité d'experts afin d'établir un plan de modernisation et calendrier de mise en œuvre.

- Réflexion sur les fonctions logistiques et informatiques de gestion.

FO sera très vigilant sur ce dossier qui inquiète les personnels.

- Classification des organismes :

Un groupe de travail sera créé par ailleurs pour examiner si d'autres critères que les MEQ peuvent être utilisés pour le classement des organismes en groupes.

FO a demandé que le classement des organismes en groupe soit actualisé au 01/01/2007 pour tenir compte des statistiques de 2006. La DO va présenter un tableau actualisé.

FO a confirmé sa volonté d'étudier un nouveau mode de calcul des MEQ pour prendre en compte de nombreuses évolutions. Il faut démarrer cette réflexion.

La DSNA a validé le début des travaux sur les MEQ pour le 2eme trimestre 2007.

- Formateurs en langue :

« un cadre d'emploi indemnitaire dont le montant, qui pourra atteindre 300€ mensuel, sera fixé en contrepartie d'un allongement de leur durée de cours au profit des agents à un minimum de 50% de temps de travail. Ce cadre d'emploi indemnitaire sera étendu aux personnels de catégorie B administratifs sur ces mêmes emplois en veillant à l'équilibre global. Une réunion technique avec les signataires du protocole précisera les modalités de mise en œuvre, notamment la caractérisation des fonctions ».

La DSNA et le SG ont proposé de démarrer la réflexion au second semestre 2007.

FO estime que cette proposition n'est pas satisfaisante, lors du protocole on a validé une partie du volet technique et surtout un volet social qui répond aux efforts consentis par les formateurs depuis de nombreuses années. On a trois statuts de formateurs (fonctionnaires, vacataires et contractuels) mais FO demande qu'au niveau indemnitaire il y ait des mesures équitables et équilibrées avec effet à compter du 1^{er} janvier 2007.

Visiblement le SG n'a pas préparé le dossier indemnitaire....Alors même que la DSNA demande des efforts aux formateurs.

- Un GT réfléchira à la mise en œuvre d'un dispositif optimal d'aide financière à la mutualisation / prévoyance dans le souci de l'intérêt des agents de la DGAC et en respect des règles de la Fonction Publique ; la prévoyance MNAM des ICNA sera incluse dans l'étude.

L'aide de l'état vers les agents pour se mutualiser n'existe plus, FO insiste pour que la DGAC fasse avancer ce point. Le SG précise qu'on avancera en fonction des règles européennes. Le SG attend le retour de la Fonction Publique.

FO a précisé que c'est une mesure protocolaire donc validée au plus haut niveau.

- FO a demandé un point d'information sur le courrier de fermeture des colonies de vacances rédigé par le SG :

Sur les colonies de vacances il y a eu concertation avec le CCAS et ARAMIS...

FO refuse qu'on utilise le CCAS pour faire passer des mesures de ce type et rappelle que la fermeture des colonies n'est pas inscrite au protocole.

Le Directeur Général a demandé une réunion spécifique avec les OS sur ces sujets.

Prochain CSP en juin.